



DÉCISION

N° : 2025- 305

Exécutoire le : 23 SEP. 2025

Publiée / Notifiée le : 23 SEP. 2025

Visée le : 22 SEP. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25033

Campagne de porte-à-porte commune d'Aix-les-Bains - Quartiers Hypercentre Résiliation pour motif d'intérêt général

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la décision d'attribution n°2025-288,

Considérant la notification du marché de communication en porte à porte sur la commune d'Aix les Bains effectuée le 16 septembre 2025 à l'entreprise Voix Publique,

Considérant l'analyse des offres effectuée sur une pondération des critères de jugement des offres à 60% sur le prix et 40% sur la valeur technique,

Considérant l'article 6.2 du règlement de la consultation précisant une pondération à 40% sur le prix et 60% sur la valeur technique,

Considérant l'irrégularité juridique relevée dans le cadre de cette analyse des offres,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

La résiliation pour motif d'intérêt général est prononcée en application de l'article 36 du CCAG Prestations Intellectuelles.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise Voix Publique

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 22/09/2025 11:19:54



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-305 : Marché 25027 - Marché n.25033 Campagne de porte-à-porte commune d'Aix-les-Bains - Quartiers Hypercentre - Résiliation pour motif d'intérêt général -

Date de transmission de l'acte : 22/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2025

Numéro de l'acte : Dec2066 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250922-Dec2066-AR

Date de décision : 22/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)